

Trente élèves "évincés" du Collège Cardinal Mercier

■ La fin de l'adossement entre la 6^e primaire et la 1^{re} secondaire met des familles en difficultés.

Ma fille est choquée car elle se sentait vraiment bien dans son environnement scolaire, déplore Axelle*, maman de trois enfants, dont Magaly* qui entrera en 1^{re} secondaire en septembre. Je suis d'accord qu'il doit y avoir une certaine égalité des chances; je ne veux pas d'écoles super élitistes, mais pourquoi chasser du Collège Cardinal Mercier (NdLR : école secondaire située à Braine-l'Alleud dans le Brabant wallon) des enfants qui viennent de l'école primaire du Collège ?

A l'origine de ce coup de colère ? La suppression, cette année, dans le cadre du décret Inscription, de la priorité "école adossée".

Pour comprendre, il faut remonter à l'entrée en vigueur du décret en 2010-2011, au lendemain des élections régionales de 2009. Il avait alors été négocié que l'adossement, qui permet à un enfant en 6^e primaire de s'inscrire prioritairement dans l'établissement secondaire lié à son école primaire, serait progressivement supprimé. La date butoir a été fixée à la rentrée scolaire 2014-2015.

20 classes pour 480 places

Si la suppression de cette priorité était donc planifiée dans le temps, elle met tout de même, aujourd'hui, des familles en difficultés. "Sur les 120 élèves (ce qui correspond à cinq classes de 24 enfants) de 6^e primaire que compte l'école primaire du Collège Cardinal Mercier, 30 sont évincés. Ils n'ont pas été retenus pour passer en 1^{re} secondaire", dénonce Axelle. Or, en humanités, il y a 20 classes, ce qui fait 480 places. En réalité, l'école primaire représente un quart des possibilités de l'école secondaire.

Alors pourquoi ces 30 enfants – "dont 18 habitent à Braine-l'Alleud", insiste Axelle – restent-ils sur le carreau ? Ils ne sont plus prioritaires puisque l'adossement est supprimé. Lorsque le nombre de demandes d'inscriptions dépasse le nombre de places déclarées disponibles par l'école, ce qui est le cas du CCM,

les élèves appelés à entrer en 1^{re} secondaire sont départagés selon un indice composite. Cet indice est calculé en fonction de six critères, dont trois critères géographiques : la distance domicile-école primaire, la distance domicile-école secondaire visée et la distance

école primaire-école secondaire visée.

Un critère géographique "pénalisant"

Dans le cas de Magaly, "comme il y a des écoles primaires plus proches de notre domicile que celle dans laquelle elle a été scolarisée, elle est pénalisée (NdLR : elle reçoit pour le critère géographique domicile-école primaire un coefficient moindre dans le calcul de l'indice composite), explique Axelle. L'indice composite de Magaly est tellement faible qu'elle n'a donc aucune chance de poursuivre son parcours

scolaire au Collège". De fait, pour l'heure, Magaly est 79^e sur la liste d'attente du CCM. En revanche, elle figure en ordre utile pour s'inscrire à l'Athénée de Waterloo, son 3^e choix.

Sa fille n'est pas "sans école", mais Axelle n'en dénonce pas moins "une rupture par rapport au projet pédagogique et un choc psychologique pour les enfants".

L'ensemble des parents concernés se sont donc mobilisés auprès des pouvoirs politiques pour faire entendre leur voix : "Nous voulons faire pression sur le monde politique pour qu'il revienne sur la suppression de l'adossement", défend Axelle. Les parents, certains membres de l'association des parents du CCM et le bourgmestre Vincent Scourneau (MR) se retrouveront d'ailleurs ce lundi soir pour faire le point.

"Un phénomène pas très important"

Du côté de l'Ufapec, qui représente les associations de parents de l'enseignement catholique, on relativise la situation liée à la fin de l'adossement. "Le phénomène n'est pas très important, sauf dans quelques écoles", indique son secrétaire général Bernard Hubien, qui cite le Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, le lycée Martin V à Ottignies-LLN et le CCM à Braine-l'Alleud.

Plutôt que de réintroduire l'adossement, l'Ufapec plaide pour que "des partenariats pédagogiques (lire ci-contre)

entre écoles primaires et écoles secondaires soient noués et que l'on donne davantage de poids à ce critère". Il ajoute : "Pour nous, ce qui est important, c'est qu'il y ait une prise en compte du continuum pédagogique de la 6^e primaire à la 1^{re} secondaire". Ce que l'adossement ne garantissait pas toujours...

M. Hubien reconnaît volontiers que les partenariats pédagogiques "ne sont pas évidents à mettre en place". "C'est pourquoi nous demandons un allègement de la procédure". Et de rappeler que l'Ufapec, conjointement avec la Fapeo qui représente les associations de parents de l'enseignement officiel, revendiquent de "donner beaucoup plus de poids au choix pédagogique des parents et de diminuer le poids des critères géographiques".

St. Bo.

→ * Prénoms d'emprunt

Épinglé

Partenariats pédagogiques

Objectif. En vertu du décret Missions de 1997, les partenariats pédagogiques entre implantations primaires ou fondamentales et écoles secondaires ont pour objectif de "favoriser la transition entre le primaire et le secondaire, l'intégration au sein du 1^{er} degré et la lutte contre le décrochage".

En pratique. La convention de partenariat lie, au moins, autour d'une école secondaire trois implantations primaires ou fondamentales dont au moins une est "Isef" (indice socio-économique faible), c'est-à-dire qu'elle accueille un public plus fragilisé. Pour que ce partenariat prenne vie, les établissements partenaires doivent mener un minimum de cinq actions pédagogiques (réunions de parents communes, visites d'élèves du primaire en secondaire, etc.). St. Bo.